

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le vingt-cinq février à 20 heures 30

Date de la convocation : 18/02/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absentes excusées : BERNAT Laurent et RAMONDENC Viviane

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 01-2022

Objet : CREATION / SUPPRESSION D'UN EMPLOI (dans le cadre d'un avancement de grade)

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose au conseil municipal,

- la création :

- d'un emploi titulaire d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet

- la suppression :

- d'un emploi titulaire d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/04/2022** :

✓ Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINTS TECHNIQUES

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

✓ Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINTS TECHNIQUES

Grade : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTE : à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre des membres présents
Pour copie conforme.
Le Maire
Patrick RIVEMALE*

